

# Arrondissement de La Flèche

## Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

### Procès Verbal de la séance du mercredi 12 avril 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 05 avril 2023  
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Jean-Marie PRECHAI, Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX, Virginie CARRÉ et Christelle LEVILLAIN et formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres  
- en exercice : 15  
- présents : 12  
- votants : 12  
Absents excusés : Jean-Marie CHALOIGNE, Marie-Laure MÉTIVIER, et Tony BERTRON.  
Absent : Néant.

Ordre du jour : -1\*- Affectation des résultats financiers de 2022 ; -2\*- Vote des taux des taxes communales 2023 ; -3\*- Etude et vote des budgets 2023 ; -4\*- Ressources Humaines : Temps de travail 1607 h ; -5\*- Adressages divers ; -6\*- Campagne de capture identification, stérilisation de chats errants ; -7\*- Décisions Municipales ; -8\*- Affranchis 2023 ; 9\*- Fête nationale 2023 ; -10\*- Soirées estivales 2023 ; -11\*- Fête de la terre 2024 : compte rendu du groupe de travail ; -12\*- Compte rendu du Conseil d'école du 16 mars 2023 -13\*- Compte rendu des travaux et commissions en cours ; -14\*- Informations communautaires ; -15\*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Laurence COSNARD comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **2023-04-01 : AFFECTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2022 :**

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 09 mars 2022, les comptes administratifs 2022 pour les budgets "communal", "immeuble commercial", "assainissement", "Lotissement de La Galoisière 2", "Lotissement de La Galoisière 3" et "Les Grandes Forges" ont été approuvés, il y a lieu maintenant d'affecter les résultats :

#### **1\*Balance du Compte Administratif 2022 de la Commune**

##### **Fonctionnement**

Excédent de l'exercice.	168 954,97 €
Excédent de l'année N-1	+15 614,50 €
<u>Résultat à affecter</u> : Excédent	184 569,45 €

##### **Investissement**

Déficit de l'année	-358 239,60 €
Excédent de l'année N-1	+134 284,85 €
Résultat d'investissement Déficit	223 954,75 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	550 000,00 €

#### **Affectation du résultat : 184 569,45 €**

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068	170 000,00 €
Report en fonctionnement, compte 002 en recettes	14 569,45 €
Report d'investissement compte 001 en dépenses	223 954,75 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 2\*Balance du Compte Administratif 2022 de l'Immeuble Commercial

### Fonctionnement

Excédent de l'exercice.	19 369,77 €
Excédent de l'année N-1	+11 023,44 €
<u>Résultat à affecter : Excédent</u>	30 393,21 €

### Investissement

Excédent de l'année	8 000,00 €
Déficit de l'année N-1	-7 923,38 €
Résultat d'investissement : Excédent	76,62 €

**Affectation du résultat : 30 393,21 €**

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068	16 000,00 €
Report en fonctionnement, compte 002 en recettes	14 393,21 €
Report d'investissement compte 001 en recettes	76,62 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----

## 3\*Balance du Compte Administratif 2022 de l'assainissement

### Fonctionnement

Excédent de l'exercice.	5 587,55 €
Excédent de l'année N-1	20 692,16 €
<u>Résultat à affecter : Excédent</u>	26 279,71 €

### Investissement

Déficit de l'année	- 7 389,83 €
Excédent de l'année N-1	+11 208,37 €
Résultat d'investissement : Excédent	3 818,54 €

**Affectation du résultat : 26 279,71 €**

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068	18 000,00 €
Report en fonctionnement, compte 002 en recettes	8 279,71 €
Report d'investissement compte 001 en recettes	3 818,54 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----

## 4\*Balance du Compte Administratif 2022 du Lotissement de La Galoisière 2

### Fonctionnement

Déficit de l'exercice ....	- 3 561,43 €
Excédent de l'année N-1	+4 031,67 €
<u>Résultat à affecter : Excédent</u>	470,24 €

### Investissement

Excédent de l'année	18 769,04 €
Déficit de l'année N-1	15 207,41 €
Résultat d'investissement : Excédent	3 561,63 €

**Affectation du résultat : 470,24 €**

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068	0,00 €
Report en fonctionnement, compte 002 en recettes	470,24 €
Report d'investissement compte 001 en recettes	3 561,63 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**5\*Balance du Compte Administratif 2022 du Lotissement de La Galoisière 3**

**Fonctionnement**

Déficit de l'exercice ....	-31 289,68 €
Excédent de l'année N-1	+6 287,58 €
<u>Résultat à affecter : Déficit</u>	25 002,10 €

**Investissement**

Excédent de l'année	78 536,43 €
Excédent de l'année N-1	+88 333,96 €
<u>Résultat d'investissement : Excédent</u>	166 870,39 €

**Affectation du résultat : - 25 002,10 €**

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068	0,00 €
Report en fonctionnement, compte 002 en dépenses	25 002,10 €
Report d'investissement compte 001 en recettes	166 870,39 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**6\*Balance du Compte Administratif 2022 du Lotissement des Grandes Forges**

**Fonctionnement**

Excédent de l'exercice.	99,70 €
Excédent de l'année N-1	+ 29 999,60 €
<u>Résultat à affecter : Excédent</u>	30 099,30 €

**Investissement**

Déficit de l'année	- 99,70 €
Excédent de l'année N-1	<u>0,00 €</u>
<u>Résultat d'investissement : Déficit</u>	- 99,70 €

**Affectation du résultat : 30 099,30 €**

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068	0,00 €
Report en fonctionnement, compte 002 en recettes	30 099,30 €
Report d'investissement compte 001 en dépenses	99,70 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

## **2023-04-02 : MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES FISCALES COMMUNALES 2023 :**

Considérant la nouvelle réforme fiscale, réinstaurant la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, les comptes administratifs de 2022, les prévisions pour 2023 et la réunion de la commission finances, le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) :..... 40,49
- Taxe foncière (non bâti) : ..... 31,47
- Taxe d'habitation : ..... 15,29

Considérant que les taxes ne sont pas augmentées, la Trésorière Municipale de Sablé-sur-Sarthe, comptable de la commune n'a pas été sollicitée pour délivrer une simulation de taux.

\*\*\*\*\*

## **2023-04-03 : BUDGETS 2023 :**

### **1\* BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL 2023 :**

#### **\* Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>41 934</b>	<b>Recettes</b>	<b>41 934</b>
011 – Charges à caractères général	40 624	002 – Résultat Fonctmt 2022 reporté	14 393,21
65 – Autres charges de gestion courante	10	75 – Autres prod. gestion courante	27 540,79
66 – Charges financières	1 300		
67 – Charges exceptionnelles	0		

#### **\* Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>16 077</b>	<b>Recettes</b>	<b>16 077</b>
001 – Solde exécution reporté	0	001 – Solde d'exécution reporté	76,62
16 – Emprunts et dettes assimilées	16 000	10 – Excédent de fonctionmt capitalisé	16 000
23 – Travaux, constructions	77	20 – Immobilisations incorporelles	0,38

**Ce budget est accepté à l'unanimité.**

### **2\* BUDGET ASSAINISSEMENT 2023 :**

#### **\* Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>56 294</b>	<b>Recettes</b>	<b>56 594</b>
011 – Charges à caractère général	22 918,57	002 – Excédent Exploitation reporté	8 279,71
012 – Charges de personnel	3 500	042 – Opérat. ordre Transf. sections	10 312
042 – Dotations aux amortissements	25 665,43	70 – Redev. Assainismt et taxes racc	38 002,29
65 – Autres charges de gestion courante	10		
66 – Charges financières	4 500		

#### **\* Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>47 484</b>	<b>Recettes</b>	<b>47 484</b>
040 – Amortismt Subvention équipmt	10 312	001 – Déficit investismt 2022 reporté	3 818,54
16 – Remboursement emprunts	16 250	040 – Amortissement études, réseaux	25 665,43
23 – Travaux d'extension de réseaux	20 922	10 – Réserve 2022	18 000
		16 – Emprunt en euros	0,03

**Ce budget est accepté à l'unanimité.**

### **3\* BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE II 2023 :**

#### **\* Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>16 916,02</b>	<b>Recettes</b>	<b>16 916,02</b>
011 – Charges à caractère général	0	002 – Excédent de fonctmt reporté	470,24
042 – Opérat. ordre Transfert section à s	16 445,78	042 – Opérat. ordre transf sections	16 445,78
65 – Autres charges de gestion courante	470,24		

#### **\* Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>20 007,41</b>	<b>Recettes</b>	<b>20 007,41</b>
001 – Déficit d'investissement reporté	0	001 – Excédent investismt 2022 reporté	3 561,63
040 – Opérat. ordre Transfert entre sections	16 445,78	040 – Opérat. ordre transf sections	16 445,78
168741 – Dette à commune	3 561,63	16874 – Avance de la Commune	0

**Ce budget est accepté à l'unanimité.**

#### **4\* BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE III 2023 :**

##### **\* Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b><u>152 565,81</u></b>	<b>Recettes</b>	<b><u>152 565,81</u></b>
002 – Déficit de fonctionmt 2022 reporté	25 002,10	002 – Excédent de fonctionmt reporté	0
011 – Charges à caractère général	78 406,05	042 – Opérat. ordre Transf section à s	124 590,50
042 – Opérat. ordre Transf. sections	49 155,66	70 – Vente de terrains aménagés	0
65 – Autres charges de gestion	2	74 – Participation de la Commune	27 975,31

##### **\* Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b><u>216 026,05</u></b>	<b>Recettes</b>	<b><u>216 026,05</u></b>
040 – Opérat. ordre Transfert entre sections	124 590,50	001 – Excédent Investismt reporté	166 870,39
16 – Rbt Avance Commune	91 435,55	040 – Opérat. ordre transf sections	49 155,66
		168741 – Avance Commune	0

**Ce budget est accepté à l'unanimité.**

#### **5\* BUDGET LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES 2023 :**

##### **\* Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b><u>676 275,06</u></b>	<b>Recettes</b>	<b><u>676 275,06</u></b>
011 – Charges à caractère général	362 641,79	002 – Excédent fonctionmt reporté	30 099,30
042 – Opérat. ordre Transfert section à s.	283 533,97	042 – Opérat. ordre Transf. sections	646 175,76
65 – Autres charges de gestion courante	30 099,30		

##### **\* Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b><u>646 275,46</u></b>	<b>Recettes</b>	<b><u>646 275,46</u></b>
001 – Déficit d'investissement 2022 reporté	99,70	040 – Opérat. ordre transf sections	283 533,97
040 – Opérat. ordre Transfert entre sections	646 175,76	16 – Avance de la Commune	362 741,49

**Ce budget est accepté à l'unanimité.**

#### **6\* BUDGET COMMUNE 2023 :**

##### **\* Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b><u>749 441</u></b>	<b>Recettes</b>	<b><u>749 441</u></b>
011 – Charges à caractère général	255 923,86	002 – Excédent Fonctionmt 2022 reporté	14 569,45
012 – Charges de personnel	330 000	013 – Atténuation de charges	2 000
014 – Atténuation de produits	37 800	70 – Produit des services	63 150
042 – Opération Ordre Transfert sections	10 557,14	73 – Impôts et taxes	417 885
65 – Autres Charges de gestion courante	94 160	74 – Dotations, participations	238 996
66 – Charges financières	20 000	75 – Autres produits courants	11 000,55
67 – Charges exceptionnelles	0	76 – Produits financiers	1 640
68 – Dotation aux amortismt et provisions	1 000	77 – Produits exceptionnels	200

##### **\* Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b><u>948 873</u></b>	<b>Recettes</b>	<b><u>948 873</u></b>
001 – Déficit d'Investissement 2022 reporté	223 954,75	001 – Excédent d'invst 2022 reporté	0
16 – Remboursement d'emprunts et cautions	33 165	040 – Opérations Ordre : Amortissem	10 557,14
20 – Immobilisations Incorporelles	3 100	10 – Dotations, Fonds, Réserves	261 000
21 – Immobilisations Corporelles	60 550	13 – Subventions d'Investissement	299 150
23 – Immobilisations en cours	328 103,25	16 – Emprunts et dettes assimilées	350 665,86
27 – Autres immobilisations financières	300 000	21 – Vente de terrain	5 000
		27 – Autres immobil. Financières	22 500

**Ce budget est accepté à l'unanimité.**

**Ont été budgétisées en investissement les dépenses suivantes :**

**En restes à réaliser** l'acquisition du terrain en continuité de la voie verte vers Les Justices, des plantations au stade, du mobilier et du multimédia à la mairie, la fin des travaux de la mairie, de l'église et de la salle des fêtes, une tranche de reprise de concessions au cimetière et la dernière tranche de la rénovation de l'éclairage public.

En opérations nouvelles : les droits d'entrée Ségilog (Berger-Levrault) pour la mairie, des extincteurs, du matériel technique (perceuse, perforateur et meuleuse), un copieur pour la mairie et pour l'école, de l'informatique et du mobilier pour la salle de conseil municipal de la mairie, du mobilier à l'école, un lave-vaisselle à la cantine, un défibrillateur au stade, du matériel d'illuminations, du mobilier urbain ; des travaux à la mairie, à l'école (remplacement des sanitaires des primaires), à l'église et à la salle des fêtes (extraction arrière bar) ; une nouvelle reprise de concessions dans le cimetière et l'extension du réseau électrique rue de l'Argance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2023-04-04 : RESSOURCES HUMAINES : TEMPS DE TRAVAIL 1607 HEURES :**

Le Maire donne la parole à la deuxième adjointe chargée du personnel qui présente le modèle de délibération sur le temps de travail (1607 heures) au sein de la collectivité territoriale.

Ce modèle de délibération sera présenté au Comité Social Territorial prévu le vendredi 23 juin 2023 au Centre de Gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale, et amendé ou validé lors du Conseil Municipal suivant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses article L621-11 et -12;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Considérant l'avis du comité technique en date du 23 juin 2023 ;

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents ;

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies ;

Le Maire propose à l'assemblée :

Article 1 : Durée annuelle du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre d'heures travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondies à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

## Article 2 : Garanties minimales

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

## Article 3 : Fixation de la durée hebdomadaire de travail

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune de Villaines-sous-Malicorne pour un temps complet est fixé à 35 heures pour les agents à temps complet. Il est proratisé pour les agents à temps non complet.

## Article 4 : Détermination des cycles de travail

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation des cycles de travail au sein des services de la commune de Villaines-sous-Malicorne est fixée comme il suit :

- Le service technique :

L'agent (e) du service technique dont l'activité est liée aux conditions climatiques sera soumis à un cycle de travail annuel de 2 périodes basé sur l'année civile. La période hivernale du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars au cours de laquelle il effectuera 31 h 30 mn hebdomadaire et la période estivale du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre au cours de laquelle il effectuera 38 h 30 mn (ce qui correspond à une moyenne annuelle de 35h/hebdo).

Au sein de ce cycle annuel, l'agent sera soumis à des horaires fixes, soit :

	<b>PÉRIODE HIVERNALE (31h30)</b>		<b>PÉRIODE ESTIVALE (38h30)</b>	
Agent technique	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi	8h30 à 12h00 13h30 à 17h00	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi	7h30 à 12h00 13h30 à 17h30
	Vendredi	8h30 à 12h00	Vendredi	7h30 à 12h00

- Le service administratif :

- Le (La) secrétaire de mairie sera soumis (e) au cycle de travail hebdomadaire suivant: 35 heures sur 5 jours.

La durée quotidienne sera de 7 h 00 mn sur 5 jours.

- L'agent (e) en charge de l'accueil de la mairie et de l'agence postale sera soumise au cycle de travail hebdomadaire suivant : 8h45 à 12h40 sur 5 jours et de 14h00 à 17h00 les lundis, mardis, jeudi et vendredis et le samedi de 8h45 à 12h10.

Secrétaire de Mairie	Lundi à Vendredi	8h30 à 12h30 14h00 à 17h00
Agent d'accueil Mairie et Agence postale	Lundi à Vendredi Samedi	8h45 à 12h40 14h00 à 17h00 8h45 à 12h10

La mairie et l'agence postale sont ouvertes au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

- Les services « scolaire et périscolaire »

Les agents (es) des services « scolaire et périscolaire » dont l'activité est liée aux rythmes scolaires seront soumis(es) à un cycle de travail annuel basé sur l'année scolaire avec un temps de travail annualisé :

CF. [annexe Excel](#)

Article 5 : Dérogations liées à des sujétions particulières

Néant.

Article 6 : Modalités de réalisation de la journée de solidarité

La journée de solidarité peut être accomplie selon la (ou les) modalités suivantes :

- Travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai, ou
- toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel ou à temps non complet, les sept heures de cette journée de travail sont proratisées par rapport à la quotité de temps de travail correspondante.

Article 7 : Jours de fractionnement

Un jour de congé supplémentaire est attribué à l'agent dont le nombre de jours de congé pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre est de cinq, six ou sept jours ; il est attribué un deuxième jour de congé supplémentaire lorsque ce nombre est au moins égal à huit jours.

Article 8 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 04 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant :

DÉCIDE : de mettre en place le temps de travail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

**2023-04-05 : MISE A JOUR ADRESSES ET DISPOSITIF NATIONAL GRATUIT DE MISE À JOUR DES ADRESSES :**

Dans le cadre de la création des points de livraisons en électricité, ou de raccordement à la fibre, il y a lieu de dénommer et numéroter des rues et des habitations et mettre à jour quelques adresses.

Le Maire propose de mettre à jour les adresses suivantes :

Lotissement des Grandes Forges : Première tranche :

Lot 1 : 2 rue du Volier

Lot 8 : 20 rue du Volier

Lot 2 : 4 rue du Volier

Lot 9 : 18 rue du Volier

Lot 3 : 6 rue du Volier

Lot 10 : 16 rue du Volier

Lot 4 : 8 rue du Volier

Lot 11 : 7 rue du Volier

Lot 5 : 10 rue du Volier

Lot 12 : 5 rue du Volier

Lot 6 : 12 rue du Volier

Lot 13 : 3 rue du Volier

Lot 7 : 14 rue du Volier

Lot 14 : 1 rue du Volier

Les quatre locatifs Sarthe Habitat pour séniors seront numérotés (du Sud vers le Nord):

9, 11, 13 et 15 rue du Volier

Les six autres locatifs seront numérotés (du Sud vers l'Ouest puis vers le Nord) : 22, 24, 26, 28, 30 et 32 rue du Volier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Pour la parcelle ZE 54 "lieu-dit L'Héritière", une deuxième adresse sera créée : 1 l'Héritière et 2 l'Héritière.

Pour la parcelle AB 215 "Pharmacie", une deuxième adresse sera créée : 1 rue Principale et 3 rue Principale.

La parcelle ZE 6 sera numérotée «1 la Petite Beuvinière ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Considérant l division de la parcelle AB 84 pour construction d'une ou deux habitations et la mise en vente du terrain AB 72, il y a lieu de numéroter ces parcelles :

AB 72 : 4 rue d'Anjou et

AB 84 pour partie : 6 rue d'Anjou.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Suite à une erreur d'adressage dans la Zone d'Activité de la Bertraie, il y a lieu de modifier l'adresse des parcelles ZP 202 et 206 et de mettre à jour de nouvelles parcelles.

ZP 202 : 11, Zone d'activité de La Bertraie

ZP 203 : 16, Zone d'activité de La Bertraie

18, Zone d'activité de La Bertraie

20, Zone d'activité de La Bertraie

ZP 205 07, Zone d'activité de La Bertraie

ZP 206 09, Zone d'activité de La Bertraie

ZR 33 03, Lieu-dit l'Once

ZR 34 01, Lieu-dit l'Once

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----

### **DISPOSITIF NATIONAL GRATUIT DE MISE À JOUR DES ADRESSES :**

Actuellement la commune de Villaines-sous-Malicorne ne gère pas ses adresses avec une Base Adresse Locale (BAL). La Base Adresse Nationale (BAN) recense des adresses provenant de plusieurs sources, sans garantie d'exhaustivité ni d'exactitude, ce qui pénalise l'accès des secours, ralentit l'accès à la fibre et à de nombreux services.

Pour mettre à jour les adresses, trois solutions s'offrent à la commune :

- Export des adresses au format BAL et publication par moissonnage ou API (Application de Programmation Interface) de dépôt. Cette API permet de déposer une mise à jour d'une Base Adresse Locale dans la Base Adresse Nationale

- Mise à jour des adresses sur l'éditeur de BAL "mes adresses"

- Accompagnement par un partenaire de la charte de la BAL.

Le Conseil Municipal demande au Maire de tout mettre en œuvre pour un adressage efficace.

\*\*\*\*\*

### **2023-04-06 : CAMPAGNE DE CAPTURE, IDENTIFICATION, STÉRILISATION DE CHATS ERRANTS :**

Le Maire rappelle que la commune est conventionnée avec une fourrière : la société Moloss'Land pour la gestion des animaux errants.

Considérant que de nombreux chats errent autour de l'école et de la salle des fêtes, le Maire et son premier adjoint ont reçu deux responsables de cette société pour mettre en place la procédure de capture, identification et stérilisation des chats errants conformément à l'article L211-12 et suivants du Code Rural.

- Délibération autorisant la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants et confiant cette campagne à la société Moloss'Land
- Arrêté municipal relatif à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants
- Déclaration à la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) précisant le calendrier de cette campagne

- Annonce dans le journal local et dans le bulletin municipal
- Information à la Préfecture.

Le Maire propose aux membres de l'autoriser à précéder à une campagne de capture, identification et stérilisation des chats errants aux alentours de l'école et de la salle des fêtes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2023-04-07 : DÉCISIONS MUNICIPALES MARS-AVRIL 2023 :**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
18-2023	Devis 128302630 WURTH ZI Ouest rue G. Besse 67158 Erstein cedex	Fournitures diverses d'entretien de voirie : 458,16 € HT.
19-2023	Contrat entretien 7219 ARTISAV72 Le champ du Châtaignier 72210 Voivres-Lès-Le-Mans	Contrat entretien de la chaudière école 12/04/2023 au 11/04/2024 : 181,87 € TTC.
20-2023	Contrat entretien 7165 ARTISAV72 Le champ du Châtaignier 72210 Voivres-Lès-Le-Mans	Contrat entretien du climatiseur cantine 06/04/2023 au 05/04/2024 : 535,66 € TTC.
21-2023	Devis 20008C1LLTF3HRVNS ORAPI Hygiène 12 r. du Bon Puits 49480 Verrières en Anjou	Fournitures d'entretien des bâtiments : 331,42 € HT.
22-2023	Devis Sarl MDH ZA des Croix 72430 Chantenay Villedieu	Remplacement amortisseurs et verre laqué placard accueil Mairie : 355,00 € HT.
23-2023	Avenant n°1 SAS LOCHARD BEAUCÉ Les Roseaux 53150 BREE	Création branchement des eaux usées pour extension de la maison médicale : 1 410,50 € HT.
24-2023	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2023-03 Me Thierry ROBIN ANJOU MAINE NOTAIRES 72270 Malicorne-sur-Sarthe	Parcelles AB 17, 144 et 150 situées 18 place de l'Église, Le Bourg. Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain.
25-2023	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2023-04 Me Louis Collin 30 rue Pasteur 72430 NOYEN/S	Parcelle AB 188 située 25 rue Principale, Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2023-04-08 : FIXATION TARIF REMBOURSEMENT DE FRAIS LOCATION DU 18 FÉVRIER 2023 :**

Le Maire explique qu'après la location de la salle des fêtes le samedi 18 février 2023, il a été constaté quelques anomalies : utilisation de la grande salle sans l'avoir réservée et serpillage du parquet.

Le Maire a fait une estimation des frais engagés pour prendre en compte ces défauts.

Il propose aux membres de demander au gérant de la carrosserie de la Bertraie une somme de cent cinquante euros (150 €).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2023-04-09 : SPECTACLE DES AFFRANCHIS 2023 :**

Le Maire annonce aux membres que le spectacle des Affranchis fêtera ses trente ans en 2023. Il s'est inscrit pour recevoir, à Villaines, deux spectacles le vendredi 07 juillet 2023. Avec l'adjointe au Maire chargée de la communication, il a reçu le directeur du Carroi et son adjoint technique. Trois sites ont été visités : La place du Docteur Gosselin et autour de la mairie, le terrain de la Gare et la place de la salle des fêtes et école qui a été retenue. En cas de mauvais temps, un spectacle pourra être réalisé sous le préau de l'école et l'autre dans la salle des fêtes.

Le premier spectacle pour jeune public s'appelle « le Bar à Mômes » et dure une heure.

Le deuxième spectacle se nomme « Zaï, Zaï, Zaï, Zaï » et dure aussi une heure.

Il faudra prévoir l'électrification des spectacles, des loges, le dîner des artistes (10 à 12 personnes), une buvette et une restauration rapide pour les spectateurs. Le Comité des

fêtes sera contacté. Les élus seront aussi sollicités. De petits gradins pourront être installés complétés par des bancs.

L'installation de la festivité se fera dès le vendredi après-midi.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

#### **2023-04-10 : FÊTE NATIONALE 2023 :**

Le Maire explique que la fête nationale 2023 se déroulera le samedi 8 juillet 2023. Dès maintenant, une course cycliste sera réservée auprès du Cyclo-Sports fléchois. L'itinéraire sera validé aussitôt pour solliciter les autorisations administratives à cette course.

Le terrain de la gare qui va être ensemencé sous peu pourra recevoir les exposants du vide-greniers.

Des animations habituelles pourraient être organisées par les élus car les membres du Comité des fêtes prépareront la salade aux patates de la soirée.

Une question se pose : comment faire venir des habitants, des enfants, quelles activités innovantes pourraient attirer les administrés ?

Ce point sera réexaminé en mai.

\*\*\*\*\*

#### **2023-04-11 : SOIRÉES ESTIVALES 2023 :**

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prévoir des soirées estivales qui se dérouleraient les mardis de juillet voire début août 2023. Les élus pensent à l'unanimité que ces animations permettent des rencontres d'administrés.

Les élus suggèrent quelques activités qui plaisent aux villainais : Soirée Astronomie, Descente du Loir en canoës kayaks ou voile ou paddle, randonnées, soirée jeux, soirée Rapaces nocturnes.

Ce dossier sera finalisé au prochain conseil municipal.

\*\*\*\*\*

#### **2023-04-12 : FÊTE DE LA TERRE 2024 :**

Le Maire résume les travaux du groupe de travail municipal auquel a participé Laurent HUBERT, Daniel GUÉRINET, Marie-Jo ROUAULT, Laurence COSNARD, Gervais COMPAIN, Jean-Marie PRECHAIS et Christophe PERDRIX. Adrien BESSON était excusé.

Une association pourrait être créée avec un bureau spécifique de fonctionnement pour cette fête de la terre qui se déroulera le vendredi 30, samedi 31 août et dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024 à Villaines.

Tous les habitants de la commune seront invités, par écrit, à entrer dans cette association avec toutes les forces communales : agriculteurs, artisans, associations. Les orientations des animations, soirées, festivités seront définies à cette première réunion qui est fixée au mercredi 28 juin 2023.

\*\*\*\*\*

#### **2023-04-13 : COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 16 MARS 2023 :**

Le Maire donne la parole à Christelle PHILIPPE, Maire-Adjoint chargée des affaires scolaires qui résume les différents points évoqués lors du dernier conseil d'école du jeudi 16 mars 2023.

#### **1.-Interventions du Réseau d'Aide Scolaire pour les Élèves en Difficulté (RASED) et Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH)**

##### RASED

Beaucoup d'élèves en difficulté en cycle 2 ; du CP au CE2. Trois enseignantes interviennent sur le temps scolaire. Intervention ponctuelle de la psychologue scolaire en fonction des demandes des enseignantes.

##### AESH

Trois élèves sont accompagnés en classe par Madame Barritault qui les aide à devenir plus autonomes. Un élève bénéficie de cette aide pendant 12h et les deux autres une aide de 6h chacun. Plus d'heures sont sollicitées pour un des deux en grosse difficulté. Une nouvelle famille a formulé un demande par auprès de la Maison De l'Autonomie.

## **2.-Projet d'école/projets pédagogiques/vie d'école**

### Spectacle à la salle Coppélia

Le 9 février : spectacle « Merveille » pour les classes de maternelle et GS/CP.

### Intervention Communauté de Communes Sport temps scolaire

Cycle gymnastique de décembre à février auprès des classes de CE1/CE2 et GS/CP.

### Sorties de fin d'année

- Vendredi 16 juin 2023 : Visite de la ville de Nantes pour les CE1/CE2 et CM1/CM2. Des animateurs de la FAL ligue de l'enseignement prendront les groupes en charge. Un devis pour y aller en train sera sollicité.

Les CE1/CE2 découvriront le quartier Bouffay, un quartier médiéval pour voir comment la ville s'est construite autour du château et de la cathédrale.

Les CM1/CM2 découvriront la butte Sainte Anne et apprendront à lire un paysage et à repérer l'organisation de la ville et son évolution dans le temps.

- Lundi 19 juin 2023 : Découverte de la culture amérindienne pour les GS/CP aux tipis de bonheur à Brûlon.
- Les TPS/PS/MS iront au zoo de La Flèche

### Projets en lien avec le projet d'école : sensibilisation au développement durable

#### Projet autour du marais de Cré à travers les saisons

Observation et reconnaissance des oiseaux et assister au passage de la petite faune (amphibiens) au Marais de Cré.

#### Projet de végétalisation de la cour d'école

Réflexion sur la réfection de la cour de l'école pour l'éventuel remplacement du marronnier de l'école. Les enfants seront associés à cette réflexion sur leur cadre de vie tout en les sensibilisant au développement durable.

Tous les enfants de l'école prendront part à ce projet : les maternelles et GS/CP travailleront avec le CPIE de La Flèche et les CM1/CM2 et CE1 /CE2 travailleront avec le CAUE du Mans. La coopérative scolaire et l'APE prendront en charge le coût des interventions. Une aide au rectorat dans le cadre de « Notre école, faisons la ensemble ». a été sollicitée. La municipalité s'est engagée à financer la faisabilité du projet qui sera élaboré avec les élèves et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

## **3.-Sécurité**

Un exercice PPMS RM (Risque Majeur) a été effectué le 15 mars. Problème car il n'y a pas d'éclairage de sécurité dans l'ancienne classe de GS/CP et en cas de coupure c'est le noir complet. Le signal a été difficilement entendu par la classe maternelle.

Concernant l'exercice AI (Attentat Intrusion) un système d'alerte adapté par la municipalité

Le mur d'enceinte entre la cantine et le hangar semble descellé.

Fermeture de sécurité du battant droit de la porte d'entrée de la classe de maternelle qui ne tient plus bloquée et qui doit être scotchée.

Document unique : c'est un document qui est partagé avec la municipalité pour alerter sur les problèmes d'hygiène et de sécurité dans l'école.

Réfection des sanitaires : Un dossier a été déposé par la mairie début décembre, attente de réponse début juin puis appel d'offre avec mise en chantier espérée aux vacances de printemps 2024 jusqu'en juin 2024.

- Tableau électrique/coupe circuit général, il permet la coupure de l'ensemble de l'école : problème d'accès, demande d'un système coup de poing. Même campagne de travaux que la réfection des toilettes.

- Jeux de cour : détérioration du revêtement. Attente des propositions du CAUE pour la nouvelle organisation de la cour.

- Éclairage de sécurité, absent dans les classes 1 et 2, nous demandons à ce qu'il soit installé.

- Marronnier : demande de diagnostic phytosanitaire.

#### **4. Point sur les travaux et achats**

Aménagement de l'ancienne 5<sup>ème</sup> classe avec installation d'étagères et éventuellement peinture de la salle des maîtresses

Demande d'évacuation de certains déchets encombrants à la déchetterie.

Changement d'opérateur par la municipalité avec passage à la fibre aux vacances de Pâques.

Matériel sollicité : chaises pour les élèves et des tabourets pour les adultes.

#### **5. Point sur les activités périscolaires**

Sur l'école, 89% des enfants participent au Pass éducatif. : Maternelle 74% et Élémentaire 96%.

Tableau des activités du Pass éducatif de l'année.

Ecole	Niveau	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4
		du 1er septembre au 25 novembre 2022	du 28 novembre 2022 au 10 février 2023	du 27 février au 14 avril 2023	du 2 mai au 7 juillet 2023
<b>VILLAINES SOUS MALICORN E 13H50-16H00 (Réf. : Mme LE FLOCH)</b>	TPS PS MS	sieste puis bien vivre	sieste puis art et culture	sieste puis sport	Sciences et communication
	GS-CP	Découverte de la Nature	Gymnastique Salle rythmique	Bien Manger	Cirque Eveil musical
	CE1 - CE2	Patrimoine	Respect filles garçons	Jeux de raquettes	Jeu d'antan
	CM1-CM2	Cinéma	Gymnastique Salle agrès	initiation aux premiers secours	Journalisme

#### **6. demande des parents**

Problème du photographe : changement de photographe pour la rentrée prochainement.

Demande de renouvellement de l'étude surveillée et à défaut d'un espace de travail pour les enfants qui restent à la garderie.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

#### **2023-04-14 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :**

##### **1\* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES :**

Christelle PHILIPPE explique que la commission cantine s'est réunie dernièrement pour élaborer les menus de la cantine. Agnès CERBELLE, Diététicienne a apporté ses connaissances. Un audit va être réalisé sur le plan alimentaire pour équilibrer les différentes catégories d'aliments.

Afin de faire évoluer les mentalités alimentaires, des échanges, ateliers pourraient donner des pistes et déclencher des prestations.

Lors de la chasse aux œufs, le lundi de Pâques, les membres du Comité des Fêtes ont accueillis, avec plaisir, de nouvelles familles. Quarante huit pochons ont été réalisés.

Le prochain chantier d'argent de poche se déroulera sur quatre jours du lundi 30 octobre au vendredi 03 novembre 2023. Les activités devront être présentées au Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) fin août maximum. Un éducateur spécialisé pourra accompagner les jeunes.

##### **2\* COMMISSION COMMUNICATION :**

Marie-Jo ROUAULT annonce que le premier "bon à tirer (BAT)" du bulletin communal de juillet 2023 devra être déposé le 17 mai et le BAT final le 02 juin. Pour l'instant, seules trois associations ont remis leur article. Le bulletin sera composé de 20 pages, comme habituellement.

Un dépliant de présentation de la commune comportant quatre demi-feuilles, destiné aux futurs constructeurs, est en cours de correction.

Marie-Jo ROUAULT s'est rendu à une réunion de l'Atlas de la Biodiversité où les observations des communes du pays fléchois ont été présentées. Le 24 mai se déroulera la fête de la nature à La Flèche.

-----  
**3\* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :**

Les membres de la commission Infrastructures Espaces devront se réunir avec le 18 avril afin d'émettre un avis pour la modification de la compétence intercommunale voirie. Trois solutions sont proposées. La troisième pourrait permettre aux communes de maintenir un esprit de solidarité communautaire et conserver certains avantages. Dès maintenant, le débroussaillage, l'entretien des chemins ruraux non revêtus et le curage des fossés seront repris par les communes. La réunion communale est fixée au samedi 15 avril 2023 à 10h30 en mairie.

-----  
**4\* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :**

Joël BIGNON annonce que la part fermier du tarif de l'eau va augmenter de 26 % au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Courcelles-la-Forêt. L'abonnement passera de 47 à 61 € et le mètre cube d'eau de 0,60 à 0,75 €, soit pour une facture moyenne, de 114 € à 140 €, et la taxe de raccordement de 700 à 1 000 €. Ces hausses sont dues, entre autres, au nouveau contrat d'affermage réalisé avec Véolia.

Des minuteurs ont été changés dans les cinq programmeurs de l'éclairage public pour deux mille euros. Il y a maintenant unification d'horaires.

Les travaux de la mairie sont terminés à 99 %.

Des raccords ont été refaits dans le hall de la salle des fêtes pour éviter les fuites de la verrière.

Des certificats d'économies d'énergie seront sollicités auprès du Pays Vallée du Loir.

La commission "Travaux" se réunira le vendredi 21 avril à 10h00 au 6 rue de la Gare pour estimer les travaux de sécurisation de l'ancienne gare.

\*\*\*\*\*

**2023-04-15 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :**

Le budget communautaire a été présenté le jeudi 06 avril 2023 aux membres du Conseil communautaire à Villaines. Des contractions financières dues au coût de l'énergie ont été nécessaires. Le Maire remercie sincèrement les membres qui ont participé à l'installation de la réunion et au service du cocktail dînatoire.

Les travaux de construction de la nouvelle déchetterie avancent bien. Elle pourrait être mise en service dans l'été et ouverte au public en septembre 2023. Des aménagements routiers sont envisagés.

L'aménagement de l'extérieur de l'Ilébulle se termine. L'ouverture au public est prévue le samedi 27 mai 2023, et l'inauguration le samedi 17 juin.

\*\*\*\*\*

**2023-04-16 : QUESTIONS DIVERSES :**

**1\* PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :** Le Maire fixe les prochaines séances de Conseil Municipal aux jeudis 11 mai, 15 juin et mardi 04 juillet 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

-----  
**2\* TOUR DE TABLE :** Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions ou à soulever des points utiles au Conseil Municipal.

**Marie-Jo ROUAULT** invite les membres de la commission Communication le lundi 17 avril à 18h00.

**Christophe PERDRIX** demande si les ponts d'entrée des champs GUILVARD et le sien détériorés par l'entreprise ELB pour dépôt de terre de la viabilisation du lotissement des Grandes Forges seront refaits. Les tuyaux annelés sont arrivés.

Des travaux de carottage dans le terrain de l'Once sont en cours, et il n'a pas été informé, en tant que locataire. Il aimerait qu'on le prévienne quant à la date de reprise du terrain. Le Maire se renseignera sur cette action, liée à la construction de la future usine NORAS.

**Christelle PHILIPPE** se fait relais du Comité des Fêtes. Lors du rallye pédestre du premier mai, les membres aimeraient brancher la friteuse sur une prise triphasée qui tient. Jean-Marie PRECHAIS explique que la friteuse fonctionne en monophasé et qu'il faut la brancher en direct dans la cantine sur la prise du Lave Vaisselle ou tout autre prise en ligne directe au tableau électrique avec protection au sol.

**Virginie CARRÉ** signale que des pneus et autres encombrants sont de nouveau déposés dans le terrain situé le long du ruisseau "Le Bouar". Daniel GUÉRINET ira constater et prendre des photos.

Elle demande si un panneau virage dangereux pourrait être posé à côté de leur entrée pour éviter des accidents.

**Jean-Marie PRECHAIS** demande si une grille d'évacuation des eaux pluviales sera posée devant le 10, place de l'église rapidement. Daniel GUERINET annonce que cette canalisation "borgne" vient d'être répertoriée dans l'étude communautaire sur le réseau pluvial.

\*\*\*\*\*

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à minuit et vingt-cinq minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Gervais COMPAIN

Daniel GUÉRINET

Christelle DOLBEAU

Christelle PHILIPPE

Laurence COSNARD

Joël BIGNON

Christophe PERDRIX

Marie-Jo ROUAULT

Virginie CARRÉ

Jean-Marie PRECHAIS

Christelle LEVILLAIN